



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/669
S/1994/1296
15 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 70 de l'ordre du jour
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 15 novembre 1994, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte de la déclaration publiée par le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie le 12 novembre 1994.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 70 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIĆ

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement yougoslave en date du 12 novembre 1994

Le Gouvernement fédéral a appris avec regret que le Président des États-Unis d'Amérique avait donné l'ordre aux navires des États-Unis appartenant à la flotte de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui croise dans l'Adriatique d'autoriser dès aujourd'hui le libre passage de tous les navires transportant des armes à destination de la partie musulmane et croate de la guerre civile qui sévit dans l'ex-Bosnie-Herzégovine.

Cette décision du Gouvernement des États-Unis ne favorise ni la paix ni une solution politique de la crise en Bosnie-Herzégovine. Elle laisse le champ libre à l'établissement de conditions pouvant conduire à une dangereuse escalade de la guerre et mine en fait le processus de paix en encourageant l'option militaire.

Les États-Unis s'engagent donc de plus en plus ouvertement et directement dans la guerre civile en prenant le parti des Musulmans qui lancent actuellement des offensives militaires à partir des "zones de sécurité" désignées par l'Organisation des Nations Unies, en violation de l'accord du cessez-le-feu.

Très inquiet de cette tournure négative des événements causée essentiellement par ceux qui les encouragent, le Gouvernement fédéral a la ferme conviction qu'il n'existe pas d'autres solutions viables que la paix et un règlement politique juste et durable de la crise dans l'ex-Bosnie-Herzégovine, fondé sur un compromis.

Tous ceux qui ont le sens de leurs responsabilités devraient contribuer à de telles solutions au lieu d'encourager ceux qui perpétuent la crise au moyen d'une nouvelle escalade de la guerre.

Le Gouvernement fédéral réaffirme son attachement au plan du Groupe de contact, qu'il considère comme une base solide pour la poursuite des négociations, et demande à tous les États de s'abstenir, conformément aux principes et aux décisions pertinentes de l'ONU, de toutes mesures ou de tous actes susceptibles de saper le processus de paix.
